

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

COMITE MILITAIRE DU PARTI

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

-(KLU/KAM.23.04.77)-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

 E G R E T N° 77/282 du 25/5/77

PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT ET  
NOMINATION D'UN OFFICIER D'ACTIVE DE L'ARMÉE  
POPULAIRE NATIONALE.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU - L'ACTE FONDAMENTAL DU 5 AVRIL 1977 ;
- VU - L'ACTE 005 DU 18 MARS 1977 DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PORTANT CREATION DU COMITE MILITAIRE DU PARTI ET FIXANT SES ATTRIBUTIONS ;
- VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA REPUBLIQUE ;
- VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LE DÉCRET 74/354 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CREATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DÉFENSE ;
- VU - LE DÉCRET 74/355 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CREATION DU COMITE DE DÉFENSE ;
- VU - LE DÉCRET 74/356 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ ;
- VU - L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE N° 055/PCE/MDN DU 25 NOVEMBRE 1970 FIXANT LES MODALITÉS D'AVANCEMENT DES MILITAIRES OFFICIERS DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LA LETTRE N° 19/CABM DU 14 JANVIER 1977 DE L'ATTACHÉ MILITAIRE À PARIS ;
- VU - LES CONDITIONS D'ADMISSION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'INTENDANCE ( PARIS ) ;

SUR PROPOSITION DU COMITE MILITAIRE DU PARTI

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - EST INSCRIT AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1977 ET NOMMÉ À TITRE FICTIF AU GRADE DE CAPITAINE POUR COMPTER DU 1er FÉVRIER 1977 :

AVANCEMENT ECOLE

INTENDANCE

A R M E E D E T E R R E

- LE LIEUTENANT : K A K O U A A R O N

ARTICLE II. - CETTE NOMINATION NE CONFÈRE PAS À L'INTÉRESSÉ LE BÉNÉFICE DE LA SOLDE CORRESPONDANTE À CE GRADE.

ARTICLE III. - LE PRÉSENT DÉCRET SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA.

// - AIT A BRAZZAVILLE, LE 25 Mai 1977

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

~~LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU C.M.P., RE-  
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
Ministre du Plan,~~

~~COMMANDANT LOUIS SYLVAIN-GOMA.~~

LE MINISTRE DES FINANCES.

~~HENRI LOPES.~~

~~COLONEL JOACHIM YHON-ANGO.~~

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

~~COMMANDANT DÉNIS SASSOU-NGUESSO.~~